

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 706

1^{er} avril 2009

SOMMAIRE

AIR.CA S.A.	33844	Kaffistuut S.à r.l.	33846
Albina Real Estate	33842	Living Cadeaux & Décorations, s.à r.l.	33847
Ameris S.A.	33880	Lux-IS S.à r.l.	33842
Auberge-Royale S.à r.l.	33876	McKinsey Luxembourg	33868
Café Silva Costa Sàrl	33888	Nyle Finance S.à r.l.	33843
Coralia S.A.	33843	OPTIK CLESEN, Société à responsabilité	
Cortinas S.A.	33842	limitée	33888
Domus et Labor S.A.	33848	Optique W & P s.à r.l.	33848
DSL International	33877	P.I. Eastern Europe Finance S.A.	33844
EBM Europa S.A.	33857	Pillarlux Holdings Sàrl	33886
El Yazid S.à r.l.	33885	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	33874
Erste Reinsurance S.A.	33844	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.	
Ets. MARCO FELTEN, orthopédie techni-		33871
que	33860	Samitran S.à r.l.	33847
European Footwear Distributors S.à r.l.		Séminaire Investissement S.A.	33885
.....	33883	Séminaire Investissement S.A.	33843
Felgen Créations, S.à r.l.	33873	Sergio Rossi International S.à r.l.	33848
FKI Luspartone S.à r.l.	33860	Servizi Finanziari S.A.	33883
FKI Luspartwo S.à r.l.	33862	SIG Sunco Investment (Luxembourg)	33883
Gemlux S.à r.l.	33845	Stephanie S.A.	33845
Graficom	33847	SUN-CE	33854
Great American Stores C	33869	Tomkins Luxembourg S.à r.l.	33865
Immagraph S.à r.l.	33842	Vintage General Partner S.à r.l.	33845
Invesco Management N° 2 S.A.	33846	WW Auto S.à r.l.	33846
Jabbalux S.A.	33864		

Lux-IS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.070.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2009036700/1028/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05878. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Immagraph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.995.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

Référence de publication: 2009036697/1028/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05876. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Cortinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.404.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036773/3752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04885. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Albina Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.231.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036887/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Coralia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 93.433.

—
Résolution prise par le conseil d'administration en date du 10 novembre 2008

3^e Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme
Pour CORALIA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036030/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 65.937.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 4 janvier 2009

- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société.

Certifié sincère et conforme
Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.
C. BLONDEAU / N.-E. NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036025/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Nyle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.805.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 2 février 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2009.

2. Par résolutions signées en date du 13 février 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036079/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Erste Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 97.240.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009036706/9599/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04017. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

P.I. Eastern Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.641.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036147/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.818.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle en date du 29 janvier 2009

- La cooptation de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, en tant qu'Administrateur, est ratifiée avec effet au 19 février 2007. Cette cooptation a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 6 mars 2007 sous le n° L070032508.05.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain THILLENS, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), licencié en sciences économiques appliquées, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), employé privé, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

- Le mandat du Commissaire, la société Lauren Business Limited, ayant son siège social à Wickham's Bay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour AIR.CA S.A.

C. BLONDEAU / N.-E. NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036026/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Gemlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 39, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.195.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036696/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05873. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Stephanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 187A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 77.395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009036717/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00790. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Vintage General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.480.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 8 juillet 2008:

- Ancienne situation:

Alderton LLC: 500 (cinq cents) parts sociales

- Nouvelle situation:

SO.PA.F S.p.A., une Società per Azioni de droit italien, inscrite auprès de la Chambre de Commerce de Milan sous le numéro M1/1048481, avec siège social à I-20121, Milan, Italie, 24, Foro Buonaparte: 500 (cinq cents) parts sociales.

Luxembourg, le 3.3.2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vintage General Partner S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036023/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

WW Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 76.611.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Signature

La gérante

Référence de publication: 2009036727/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00747. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Kaffistuut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 14, Ennerem Flouerbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 126.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036728/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00750. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Invesco Management N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.886.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 27 février 2009

1. Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Carl SPEECKE venu à échéance n'a pas été renouvelé.

2. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Madame Susana NEREU DE OLIVEIRA RIBEIRO NUNES a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Madame Idalina GUEDES DE MELO MARTINS a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. Monsieur Benoît NASR a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 3.3.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESCO MANAGEMENT N° 2 S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036021/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Samitran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.
R.C.S. Luxembourg B 47.762.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036726/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00776. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Living Cadeaux & Décorations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 116.779.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/3/2009.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036725/2373/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00781. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2008

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24.2.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRAFICOM

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036022/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.212.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.072.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009036775/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04321. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Optique W & P s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 54, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.321.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036703/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05886. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Domus et Labor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.273.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1.- Monsieur PIERLEONI Maurizio, entrepreneur, né à Roma (Italie), le 11 juin 1943, code fiscal italien PRL MRZ 43H11 H501P, demeurant à Sacrofano (Roma-Italie).

2.- Madame BORDONI Patrizia, employée, née à Roma (Italie), le 11 mai 1949, code fiscal italien BRD PRZ 49E51 H501U, demeurant à Sacrofano (Roma-Italie).

Lesquels comparants déclarent être mariés sous le régime de la communauté des biens et sont ici représentés par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration authentique reçue par Maître Francesco Maria RAGNISCO, notaire de résidence à Roma (Italie) et inscrit auprès du Collège des Districts des Notaires Réunis de Roma, Velletri et Civitavecchia, en date du 23 février 2009, numéro 63711 de son répertoire, laquelle, signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "DOMUS ET LABOR S.A.". La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille Euro), représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout

membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, le cas échéant par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de mai à 16.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier lundi du mois de mai à 16.00 heures en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille Euros.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de Euro 100,- (cent Euro) chacune, comme suit:

- Monsieur PIERLEONI Maurizio	3.125 actions
- Madame Patrizia BORDONI	<u>3.125 actions</u>
- TOTAL:	6.250 actions

et de les libérer intégralement par l'apport en nature d'un complexe immobilier, dont ils sont propriétaires en parts égales, situé dans la Commune de Sacrofano (Rome - Italie), localité Monte Selli, répertorié au Cadastre des Terrains à la feuille 24, parcelle 241 et 11 et au Cadastre Urbain à la feuille 24 parcelle 7 subalternes de 1 à 6, en vertu des terrains, édifiés par la suite, acquis par acte du notaire Bruno Ciociola de Rome (Italie) en date du 26 avril 1979 répertoire n. 18.232, dûment enregistré à Rome le 11 mai 1979 sous le n. 5388 et par acte du notaire Francesco Maria Ragnisco de Rome (Italie) en date du 24 juin 1997 répertoire n. 10.590, dûment enregistré à Rome le 30 juin 1997 sous le n. 25904, et plus précisément l'immeuble distingué par la parcelle 7, est composé d'une villa principale sur deux niveaux de 15 pièces cadastrales (subalterne 2) avec garage au sous-sol d'une consistance de 150 mètres carrés environ (subalterne 3), une cour exclusive (subalterne 1) et jardin de 7.655 mètres carrés environ avec piscine, comprenant la surface bâtie des immeubles relatifs à la villa, composés par une dépendance sur un seul niveau (subalterne 4) de 4,5 pièces et d'une dépendance sur un seul niveau (ex subalternes 5 et 6) de 5 pièces à usage d'habitation. En outre à la limite de la parcelle 7 se trouvent deux terrains à destination agricole, un ancien vignoble (parcelle 241) de 3.515 mètres carrés environ et un terrain emblavé de deuxième classe (parcelle 11) de 1.340 mètres carrés.

La valeur de l'apport est estimé à Euro 625.000,- (six cent vingt-cinq mille Euro).

Rapport d'évaluation

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant "RSM Audit Luxembourg", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe, représenté par Monsieur Pierre Leroy, conformément aux prescriptions de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des biens immeubles retenue au moment de l'apport (soit EUR 625.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de DOMUS ET LABOR S.A. émises en contrepartie de l'apport autre qu'en numéraire, soit 6.250 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Luxembourg, le 3 mars 2009

RSM Audit Luxembourg

Pierre Leroy, Associé"

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclarations d'urbanisme et Fiscales pour l'Italie

Les comparants déclarent vouloir annexer au présent acte pour être formalisé avec lui, le "Certificato di Destinazione Urbanistica n. 19/09 del Registro (Art. 30, D.P.R. 380/01 e s.m.i.)" prot. N. 2311 du 20.02.2009 délivré par la Comune di Sacrofano - Provincia di Roma, Ufficio Tecnico Sez. Urbanistica, relatif aux biens: cour exclusive et jardin de 7.655 mètres carrés (feuille 24 parcelle 7 subalterne 1); vignoble (parcelle 241) de 3.515 mètres carrés environ; un terrain emblavé de deuxième classe (parcelle 11) de 1.340 mètres carrés.

En outre, les comparants déclarent que:

1) aux sens de la loi 47/1985, de l'article 39 de la loi 23 décembre 1994 numéro 724 et de la loi 23 décembre 1996 numéro 662, l'immeuble dont aux subalternes 2 et 3 ainsi que le garage a été construit sur base d'un permis de bâtir délivré par la Commune de Sacrofano numéro 121 du 8 novembre 1975 et la successive variante numéro 8 du 12 mai 1979 pour lesquels au titre de vérification de l'ouvrage il a été délivré un certificat d'habitabilité par la même Commune en date du 3 juillet 1981. A ce jour il n'existe aucune demande d'intervention et/ou de mesure amnistiante et l'état des lieux actuels est conforme au certificat d'habitabilité sus-mentionné;

2) aux sens de la loi 47/1985, de l'article 39 de la loi 23 décembre 1994 numéro 724 et de la loi 23 décembre 1996 numéro 662, l'immeuble dont au subalterne 4 à usage d'habitation a été construit de manière abusive pour lequel, ainsi que pour les relatives appartenances (dépôt, four avec vestiaire et portique, piscine), en date du 16 septembre 2004 a été délivrée une concession pour régularisation numéro 9201. Successivement en date du 10 décembre 2004 au protocole 12902 a été présentée une demande de régularisation aux sens de la loi numéro 326/2003 pour la modification de la destination d'usage de dépôt/four/vestiaire/portique en habitation. A ce jour résultent entièrement versées à la Commune de Sacrofano les charges et amendes relatives à l'acte de régularisation susmentionné et dans les termes prévus par la loi par des versements sur le compte courant n. 255000 en date du 9 décembre 2004 numéro 186 de Euro 1.700,00 avec référence amende (première tranche); n. 255000 en date du 19 avril 2005 numéro 127 de Euro 1.700,00 avec référence amende (deuxième tranche); n. 255000 en date du 30 juin 2005 numéro 168 de Euro 145,00 avec référence intégration amende (deuxième tranche); n. 255000 en date du 30 septembre 2005 numéro 119 de Euro 1.845,20 avec référence amende (troisième tranche); sur le compte courant n. 30874002 en date du 9 décembre 2004 numéro 187 de Euro 500,00

avec référence taxes de concession (première tranche); n. 30874002 en date du 19 avril 2005 numéro 128 de Euro 500,00 avec référence taxes de concession (deuxième tranche); n. 35299007 en date du 30 juin 2005 numéro 166 de Euro 58,56 avec référence intégration taxes de concession (deuxième tranche); n. 35299007 en date du 30 septembre 2005 numéro 121 de Euro 558,56 avec référence taxes de concession (troisième tranche); sur le compte courant n. 785014 en date du 9 décembre 2004 numéro 188 de Euro 161,71 avec référence amende régionale (première tranche); n. 785014 en date du 19 avril 2005 numéro 129 de Euro 161,75 avec référence amende régionale (deuxième tranche); n. 785014 en date du 30 mai 2005 numéro 167 de Euro 27,00 avec référence intégration amende régionale (deuxième tranche); n. 785014 en date du 30 septembre 2005 numéro 120 de Euro 188,66 avec référence amende régionale (troisième tranche). L'état des lieux est actuellement conforme à la demande susmentionnée mais la Commune, bien que plus rien n'empêche la délivrance de la concession amnistiante, n'a pas encore pourvu à l'émission de la concession dans les termes prévus par la loi.

Déclarations diverses

Il est en outre déclaré par les comparants que le présent apport en nature est effectué aux conditions suivantes:

- les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous ses droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes pouvant le grever ou l'avantager;
- les immeubles sont apportés en société avec toutes les inscriptions ou transcriptions ou toutes les charges réelles pouvant exister;
- la transmission immédiate de la possession à la société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la société à partir de ce jour, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge des parties conférantes.

Les actionnaires déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit apport en nature dont ils déclarent connaître les conditions et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de l'apport.

De même les parties conférantes déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités afin de présenter les déclarations fiscales et d'urbanisme nécessaires pour la transcription du présent acte en Italie.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy MENEGUJ, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Administrateur;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8599. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038273/211/292.

(090043483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

SUN-CE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.172.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Raymond VION, retraité, né à Libourne (France), le 6 avril 1940, demeurant à F-54430 Réhon, 9, rue Sainte Geneviève.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SUN-CE" (ci-après la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée et par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31 000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu'une seule

personne, celle-ci est dénommée "associé unique". La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque le conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la commune du siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le 6 juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Raymond VION, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31 000,-(trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifié par la loi du 26 août 2006 ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cent cinquante Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, dûment représenté, détenant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Monsieur Raymond VION, retraité, né à Libourne (France), le 6 avril 1940, demeurant à F-54430 Réhon, 9, rue Sainte Geneviève, est nommé administrateur unique pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il a le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Troisième résolution

La société à responsabilité limitée "SWL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85782, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VION; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2009 Relation GRE/2009/944. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036401/231/151.

(090041009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

EBM Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.250.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Katia ROTI, prénommée,
en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites, procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EBM EUROPA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de mai à 16.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- " AQUALEGION Ltd. ", prédésignée, trois cent six actions	306
2.- " WALBOND INVESTMENTS Ltd.", prédésignée, quatre actions	4
TOTAL: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration:

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommée aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Strovolos center, Office 204 Strovolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution:

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution:

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/009/7204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009038275/242/173.

(090043236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.379.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036694/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05871. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

FKI Luspertone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.136.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "FKI LUSPARTONE S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 73.136, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 8th, December 1999, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 119 dated on 4th February 2000,

Amended for the last time by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on March 31st, 2006, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 1643 dated on 30th, August, 2006,

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints a secretary and the meeting elects as scrutineer Eric Isaac, Corporate Manager, residing in Moutfort.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 569.350 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in order that it starts on January 1st and ends on December 31st each year.

Consequently the financial year of the Company that started on April 1st, 2008 has ended on December 31, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company and to create a new paragraph so as to read as follows:

" **Art. 13.** (second paragraph). The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its financial year and subsequent amendment of its articles of association, have been estimated at about 1,400.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "FKI LUSPARTONE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.137, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 119 du 4 février 2000 (la "Société").

Modifié en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1643 du 30 août 2006,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Eric Isaac, Corporate Manager, demeurant à Moutfort.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 569.350 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur

tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 13 des statuts de la Société pour refléter la modification de l'exercice social de la Société;
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par conséquent l'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2008 s'est terminé le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société et de lui ajouter un alinéa comme suit:

" **Art. 13. (2^{ème} alinéa).** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de son exercice social et de la modification subséquente de ses statuts, s'élève à environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. ISAAC, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2009 Relation: LAC/2009/7588 Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial. Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036396/211/104.

(090041338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

FKI Luspartwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.137.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "FKI LUSPARTWO S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 73.137, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 8th, December 1999, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 119 dated on 4th February 2000,

Amended for the last time by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on March 1st, 2005, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, number 448 dated on 1st March, 2006,

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints a secretary and the meeting elects as scrutineer Eric Isaac, Corporate Manager, residing in Moutfort.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 246,016 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association in order to reflect the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in order that it starts on January 1st and ends on December 31st each year.

Consequently the financial year of the Company that started on April 1st, 2008 has ended on December 31, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company and to create a new paragraph so as to read as follows:

" **Art. 13. (2nd paragraph).** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of its financial year and subsequent amendment of its articles of association, have been estimated at about 1,400.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "FKI LUSPARTWO S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.137, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 119 du 4 février 2000 (la "Société").

Modifié en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 448 du 1^{er} mars 2006,

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Eric Isaac, Corporate Manager, demeurant à Moutfort.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 246.016 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur

tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification de l'article 13 des statuts de la Société pour refléter la modification de l'exercice social de la Société;
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par conséquent l'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2008 s'est terminé le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société et de lui ajouter un alinéa comme suit:

" **Art. 13. (2^{ème} alinéa).** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de son exercice social et de la modification subséquente de ses statuts, s'élève à environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE. Passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. ISAAC, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2009 Relation: LAC/2009/7589 Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial. Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036398/211/104.

(090041371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Jabbalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.729.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société de droit panaméen "QUOTE-INVEST CORP. INC", ayant son siège social Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama-City, République de Panama,

(ci-après désignée: "le mandant").

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Gilbert DIVINE, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société "JABBALUX S.A.", une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 28.729, constituée suivant acte notarié du 12 août 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 12 novembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 9 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 27 octobre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme "JABBALUX S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en soixante (60) actions, sans mention de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les soixante (60) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: G. DIVINE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 février 2009. Relation: EAC/2009/1631. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028965/239/50.

(090031823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.750,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and nine, on the ninth of January.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company with registered office at 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.555,

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, a limited company with registered office at East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW15 2ST, United-Kingdom,

both here represented by Mr. Gael Toutain, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies established on January 9, 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the owners of all the shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (the "Company") with registered office at 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number

B 86.644, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of February 28, 2002, published in the Memorial C n° 963 of June 25, 2002, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 20, 2008, published in the Memorial C n° 2541 of October 17, 2008.

II. The Company's share capital is presently fixed at one hundred and ten thousand United States Dollars (USD 110,000.-) represented by four thousand (4,000) Class A Ordinary Shares and four hundred (400) Class B Ordinary Shares of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the capital to the extent of seven hundred and fifty United States Dollars (USD 750.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and ten thousand United States Dollars (USD 110,000.-) to one hundred and ten thousand and seven hundred fifty United States Dollars (USD 110,750.-) by the issue of thirty (30) new ordinary shares of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

IV. The shareholders resolved to agree to the subscription of all thirty (30) new ordinary shares by Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed.

Subscription - Payment

Thereupon Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to all thirty (30) new ordinary shares and have them fully paid up in nominal value of seven hundred and fifty United States Dollars (USD 750.-), together with a total share premium in the amount of four million forty-nine thousand two hundred and fifty United States Dollars (4,049,250.-), which share premium shall remain linked to these new ordinary shares, by contribution in kind in the aggregate amount of four million fifty thousand United States Dollars (4,050,000.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed, towards the Company.

Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to four million fifty thousand United States Dollars (4,050,000.-) in aggregate held by Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed, as represented hereabove against the Company (the "Claim").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at January 9, 2009, as well as a certificate issued by the managers of Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed, on January 9, 2009.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to four million fifty thousand United States Dollars (4,050,000.-).

Effective implementation of the contribution in kind

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of four million fifty thousand United States Dollars (4,050,000.-);
- the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed, is entitled to receive payment of the Claim;
- the contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of four million fifty thousand United States Dollars (4,050,000.-).

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated January 9, 2009, annexed to the present deed, attests that Ms. Geraldine Cassells and Mr. Theodore Schartz, managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred and ten thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 110,750.-) represented by four thousand and thirty (4,030) Ordinary Shares and four hundred (400) Preference Shares, of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand four hundred Euro (€ 3,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555, et

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, une limited company de droit britannique avec siège social à East Putney House, 84 Upper Richmond Road, Londres SW15 2ST, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro de société 6625828,

les deux ici représentées par M. Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 9 janvier 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.644, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 963 du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C n° 2541 du 17 octobre 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 110.000,-) représenté par quatre mille (4.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et quatre cents (400) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept vent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 750,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 110.000,-) à cent dix mille sept cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 110.750,-) par la création et l'émission de trente (30) parts sociales ordinaires nouvelles de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription des trente (30) parts sociales nouvelles par Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée.

Souscription - Paiement

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée, déclare alors souscrire aux trente (30) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer intégralement en valeur nominale de sept cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 750,-), ensemble avec une prime d'émission de quatre millions quarante-neuf mille deux cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 4.049.250,-), laquelle prime d'émission restera attachée aux nouvelles parts sociales ordinaires, par apport en nature d'un montant total de quatre millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.050.000,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société.

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de quatre millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.050.000,-) détenue par Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société (la "Créance").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 9 janvier 2009 ainsi que d'un certificat émis par Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée, en date du 9 janvier 2009.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimé à quatre millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.050.000,-).

Réalisation effective de l'apport

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de quatre millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.050.000,-) à l'encontre de la Société;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., prénommée, n'a le droit d'acquérir la Créance;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de quatre millions cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 4.050.000,-).

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 9 janvier 2009, annexé aux présentes, atteste que Madame Géraldine Cassells et Monsieur Théodore Schartz, gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour prendre désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix mille et sept cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 110.000,-) représenté par quatre mille e trente (4.030) Parts Sociales Ordinaires et quatre cents (400) Parts Sociales Privilégiées, d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille quatre cents Euro (€ 3.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1328. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028887/211/168.

(090032161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, tenue en date du 8 décembre 2008, que:

a) les personnes suivantes ont été réélues gérants, en charge de la gestion journalière de la succursale:

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1 - Monsieur Marc BEAUJEAN | 2- Monsieur Olivier HAMOIR |
| 3- Monsieur Frank BEKAERT | 4- Monsieur Marc NIEDERKORN |
| 5- Monsieur Jacques BUGHIN | 6- Monsieur Jean RAUCENT |
| 7- Monsieur Ruben VERHOEVEN | 8- Monsieur Etienne DENOEL |

Chacune d'entre elles aura le pouvoir individuel d'engager la succursale pour les besoins de sa gestion journalière et pour toutes activités rentrant dans l'objet social de la société, tel que précisé dans les statuts de celle-ci, aussi longtemps qu'elles resteront administrateurs de la société.

b) Par ailleurs, les personnes ci-haut mentionnées, ainsi que Madame Virginia MOLINO, ont également été renommées au Conseil d'Administration de la société mère, Mc Kinsey & Company, Inc. Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés, ou jusqu'à leur démission prématurée ou révocation, conformément aux statuts de la société.

c) Monsieur Wiebe DRAIJER, né le 27 août 1965 à Enschede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant en charge de la gestion journalière de la succursale, ainsi qu'en tant qu'administrateur de la société mère, Mc Kinsey & Company, Inc. Luxembourg. Les mêmes pouvoirs ci-haut mentionnés lui sont également attribués.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009036004/799/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Great American Stores C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.664.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GREAT AMERICAN STORES, a limited liability company having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, registered at the Companies and Trade of Luxembourg under section B number 122.642

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 2nd, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT AMERICAN STORES C, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on November 27th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 175 of February 14th, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 122.664.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from June 30th to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started July 1st, 2008 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

GREAT AMERICAN STORES, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 122.642

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 9. Februar 2009. Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT AMERICAN STORES C mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. November 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 175 vom 14. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.664

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. Juni auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet,

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5524. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009036217/206/81.

(090041289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 928.095,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.396.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of November at 3.50 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 26 November 2008 on behalf of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 125.399, being the sole shareholder of Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary Me Blanche Moutrier, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 23 May 2007 number 949 and amended for the last time by deed of notary Me Moutrier residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 25th April 2008, published in the Mémorial of 14th June 2008 number 1476, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.396.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twenty thousand seven hundred and eighty-two (20,782) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) to nine hundred and twenty-eight thousand ninety-five US Dollars (USD 928,095) by the issue of five thousand seven hundred and thirty-five (5,735) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of one million eight hundred eighteen thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,818,699) resulting in an aggregate subscription price of two million nineteen thousand four hundred and twenty-four US Dollars (USD 2,019,424).

B. Subscription and payment of two million nineteen thousand four hundred and twenty-four US Dollars (USD 2,019,424) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of two hundred thousand seven hundred and twenty-five US Dollars (USD 200,725) to the share capital and one million eight hundred eighteen thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,818,699) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) to nine hundred and twenty-eight thousand ninety-five US Dollars (USD 928,095) by the issue of five thousand seven hundred and thirty-five (5,735) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of one million eight hundred eighteen thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,818,699).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of one million eight hundred eighteen thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,818,699) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of two million nineteen thousand four hundred and twenty-four US Dollars (USD 2,019,424) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Mariya Gadzhalova, pursuant to a proxy dated 26 November 2008.

Evidence of the payment of the Subscription price of two million nineteen thousand four hundred and twenty-four US Dollars (USD 2,019,424) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of two hundred thousand seven hundred twenty-five US Dollars (USD 200,725) to the share capital and one million eight hundred eighteen thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 1,818,699) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at nine hundred and twenty-eight thousand ninety-five US Dollars (USD 928,095) divided into twenty-six thousand five hundred and seventeen (26,517) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 11,000.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre à 15.50 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2008 de Sabre Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.399, étant l'associé unique de Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte du notaire Me Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 (le "Mémorial") du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.396. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Me Moutrier du 25 avril 2008 publié au Mémorial numéro 1476 du 14 juin 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt mille sept cent quatre-vingt-deux (20.782) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivantes:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) à neuf cent vingt-huit mille quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (USD 928.095) par l'émission de cinq mille sept cent trente-cinq (5.735) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrite par l'associé unique et ensemble avec une prime d'émission d'un million huit cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 1.818.699) équivalant à un prix de souscription de deux millions dix-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 2.019.424).

B. Souscription et libération de deux millions dix-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 2.019.424) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces ("Le Montant de l'Apport").

C. Affectation de deux cent mille sept cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 200.725) au capital social et d'un million huit cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 1.818.699) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) à neuf cent vingt-huit mille quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (USD 928.095) par l'émission de cinq mille sept cent trente-cinq (5.735) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales") et ensemble avec une prime d'émission d'un million huit cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 1.818.699).

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de d'un million huit cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 1.818.699) ont été souscrites et libérées

intégralement par un apport en espèces d'un montant de deux millions dix-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 2.019.424) ("Le Montant de l'Apport") par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Me Mariya Gadzhhalova, conformément à une procuration datée du 26 novembre 2008.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de deux millions dix-neuf mille dollars des Etats-Unis (USD 2.019.424) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de deux cent mille sept cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 200.725) au capital social émis et un montant d'un million huit cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 1.818.699) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cent vingt-huit mille quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (USD 928.095) dollars des Etats-Unis divisé en vingt-six mille cinq cent dix-sept (26.517) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à 11.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47888. Reçu à 0,50%: sept mille huit cent six euros cinq cents (7.806,05 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028874/211/141.

(090032081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Felgen Créations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 22, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.070.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036692/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05866. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 923.615,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of November at 11 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 26th November 2008 on behalf of Sabre International Newco, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office in the State of Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801 registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number SRV 070312163-4316167 and whose U.S. federal taxpayer identification number is 38-3754376, being the sole shareholder of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary Me Blanche Moutrier, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 22 May 2007 number 945 and amended for the last time by deed of notary Me Moutrier residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 25 April 2008, published in the Mémorial of 22 May 2008 number 1244, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.399.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twenty thousand seven hundred and eighty-two (20,782) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) to nine hundred and twenty-three thousand six hundred and fifteen US Dollars (USD 923,615) by the issue of five thousand six hundred and seven (5,607) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of one million seven hundred seventy-eight thousand and fifteen US Dollars (USD 1,778,015) resulting in an aggregate subscription price of one million nine hundred seventy-four thousand two hundred and sixty US Dollars (USD 1,974,260).

B. Subscription and payment of one million nine hundred seventy-four thousand two hundred and sixty US Dollars (USD 1,974,260) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of one hundred ninety-six thousand two hundred and forty-five US Dollars (USD 196,245) to the share capital and one million seven hundred seventy-eight thousand and fifteen US Dollars (USD 1,778,015) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from seven hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 727,370) to nine hundred and twenty-three thousand six hundred and fifteen US Dollars (USD 923,615) by the issue of five thousand six hundred and seven (5,607) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of one million seven hundred seventy-eight thousand and fifteen US Dollars (USD 1,778,015).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of one million seven hundred seventy-eight thousand and fifteen US Dollars (USD 1,778,015) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of one million nine hundred seventy-four thousand two hundred and sixty US Dollars (USD 1,974,260) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Mariya Gadzhalova, pursuant to a proxy dated 26th November 2008.

Evidence of the payment of the Subscription price of one million nine hundred seventy-four thousand two hundred and sixty US Dollars (USD 1,974,260) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of one hundred and ninety-six thousand two hundred and forty-five US Dollars (USD 196,245) to the share capital and one million seven hundred seventy-eight thousand and fifteen US Dollars (USD 1,778,015) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at nine hundred and twenty-three thousand six hundred and fifteen US Dollars (USD 923,615) divided into twenty-six thousand three hundred and eighty-nine (26,389) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 12,800.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de novembre à 11.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2008 de Sabre International Newco, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à l'Etat de Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, inscrite auprès de l'Etat de Delaware, Secrétaire d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro SRV 070312163-4316167 et dont le U.S. federal taxpayer identification number est le 38-3754376, étant l'associé unique de Sabre Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte du notaire Me Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 945 du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.399. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Me Moutrier du 25 avril 2008 publié au Mémorial numéro 1244 du 22 mai 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt mille sept cent quatre-vingt-deux (20.782) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivantes:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) à neuf cent vingt-trois mille six cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 923.615) par l'émission de cinq mille six cent sept (5.607) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrite par l'associé unique et ensemble avec une prime d'émission d'un million sept cent soixante-dix-huit mille quinze dollars des Etats-Unis (USD 1,778,015) équivalant à un prix de souscription d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 1.974.260).

B. Souscription et libération d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 1.974.260) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces ("Le Montant de l'Apport").

C. Affectation de cent quatre-vingt-seize mille deux cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 196.245) au capital social et d'un million sept cent soixante-dix-huit mille quinze dollars des Etats-Unis (USD 1.778.015) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de sept cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 727.370) à neuf cent vingt-trois mille six cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 923.615) par l'émission de cinq mille six cent sept (5.607) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales") et ensemble avec une prime d'émission d'un million sept cent soixante-dix-huit mille quinze dollars des Etats-Unis (USD 1.778.015).

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de d'un million sept cent soixante-dix-huit mille quinze dollars des Etats-Unis (USD 1.778.015) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 1.974.260) ("Le Montant de l'Apport") par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Me Mariya Gadzhalova, conformément à une procuration datée du 26 novembre 2008.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante dollars des Etats-Unis (USD 1.974.260) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de cent quatre-vingt-seize mille deux cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 196.245) au capital social émis un montant d'un million sept cent soixante-dix-huit mille quinze dollars des Etats-Unis (USD 1.778.015) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à neuf cent vingt-trois mille six cent quinze dollars des Etats-Unis (USD 923.615) divisé en vingt-six mille trois cent quatre-vingt-neuf (26.389) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à 12.800,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47884. Reçu à 0,50%: sept mille six cent trente et un euros quarante-sept cents (7.631,47 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028880/211/143.

(090032077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Auberge-Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 91.605.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036687/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05857. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

DSL International, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.256.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six février,

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2.- Monsieur Marc NIRELLI, gérant de société, demeurant à F-72400 Villaines la Gonais, 3, route de la Ferté, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3.- la société anonyme P.N.G.I., établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.846, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en ses dites qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties comparantes prénommées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "DSL INTERNATIONAL".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. L'objet de la société est la vente, le négoce, la centrale d'achat, la représentation de tous produits alimentaires et non alimentaires ainsi que la formation et le conseil.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000.-€), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (400.-€) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 14. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plu-sieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées comme suit:

1. Monsieur Patrick ROCHAS, prénommé, quarante actions,	40
2. Monsieur Marc NIRELLI, prénommé, cinquante actions,	50
3. La société anonyme P.N.G.I., prénommée, dix actions,	10
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000.-€) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.425.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées; après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc NIRELLI, gérant de société, né le 5 juin 1968 à Ussel (F), demeurant à F-72400 Villaines la Gonais, 3, route de la Ferté.
 - b) Monsieur Jacob EDANG, employé privé, né le 18 avril 1968 à Yabassi (Cameroun), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
 - c) Madame Catherine CALVI, employée privée, né le 6 mai 1969 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 93.937.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
- 5.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 8 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Marc NIRELLI, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
- 7.- Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Calvi, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 février 2009. Relation: LAC/2009/7616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009038272/212/158.

(090043323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Ameris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.274.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98671, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, lui-même représenté par Monsieur Galowich prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre l'unique actionnaire et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "AMERIS S.A.".

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 31.000,- (trente-et-un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de € 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par celle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. HOLDING ONE S.A.H.	3.100 actions
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de € 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200.- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- 2.- Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- 3.- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Troisième résolution:

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution:

Le siège social de la Société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.GALOWICH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8600. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038274/211/151.

(090043490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

Servizi Finanziari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.370.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 17 février 2009, LAC/2009/6267 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 février 2009, acte n° 67, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SERVIZI FINANZIARI S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009036133/208/19.

(090040461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.840.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

4. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Footwear Distributors S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009036020/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

SIG Sunco Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.712.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SIG Investment III (Sunco) Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1491370,

represented by Me Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 November 2008 (such proxy after having been signed ne varietur to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has declared and requested the notary to record:

I. That the société à responsabilité limitée SIG Sunco Investment (Luxembourg), having its registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 141.712, has been incorporated by deed of the undersigned notary, enacted on 3 September 2008, published in the Mémorial C, No 2447, of 7 October 2008.

II. That the subscribed capital of the société à responsabilité limitée SIG Sunco Investment (Luxembourg) is presently of fifteen thousand four hundred Euro (EUR 15,400).

III. That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of SIG Sunco Investment (Luxembourg).

IV. That the appearing party is the sole shareholder of SIG Sunco Investment (Luxembourg) and that the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. That the appearing party takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII. That the appearing party fully discharges the board of managers for the due performance of its duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of GGV Capital Limited, Unit 3701, K. Wah Center, 1010 Huaihai Zhong Lu, Shanghai 200031, China.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SIG Investment III (Sunco) Limited, une société constituée sous les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1491370,

représentée par Me Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2008 (laquelle après avoir été signée ne varietur devant être enregistrée avec le présent acte).

La comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter le suivant:

I. Que la société à responsabilité limitée SIG Sunco Investment (Luxembourg), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.712, a été constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant le 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2447 du 7 octobre 2008.

II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée SIG Sunco Investment (Luxembourg) s'élève actuellement à quinze mille quatre cents euros (EUR 15.400).

III. Que la partie comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de SIG Sunco Investment (Luxembourg).

IV. Que la partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de SIG Sunco Investment (Luxembourg) et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que la partie comparante déclare de prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante au conseil de gérance de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de GGV Capital Limited, Unit 3701, K. Wah Center, 1010 Huaihai Zhong Lu, Shanghai 200031, Chine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: I. KOLB, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/4008. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009038277/211/79.

(090043181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

El Yazid S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5886 Hesperange, 428, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.753.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009036730/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00800. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.937.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 2 février 2009

- La démission de Monsieur Pierre HOFFMANN de son poste d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain THILLENS, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), licencié en sciences économiques appliquées, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), employé privé, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

- Le mandat du Commissaire, la société anonyme H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est renouvelé pour une nouvelle période de six ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- L'Assemblée décide de réduire le nombre des Administrateurs de 4 à 3.

Luxembourg, le 2 février 2009.
Certifié sincère et conforme
Pour SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.
C. BLONDEAU / N.-E. NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009036024/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pillarlux Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.589.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., with its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 99.692,

here represented by Mrs Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on February 20th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., is the sole actual shareholder of "PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on July 26th, 2002, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1458 of October 9th, 2002. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 16th, 2007, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 2974 of December 21, 2007 (the "Company").

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) to bring it from its present amount of EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 865,325.-) to EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 865,350.-) by the issuance of ONE (1) new share with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the ONE (1) new share and to have it fully paid up by contribution in cash of a total amount of ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED FORTY-ONE EUROS ELEVEN CENTS (EUR 1,841.11).

The amount of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) has been transferred to the share capital account and the surplus, being ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTEEN EUROS ELEVEN CENTS (EUR 1,816.11) has been transferred to the share premium account.

The total amount of ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED FORTY-ONE EUROS ELEVEN CENTS (EUR 1,841.11) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at EIGHT HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 865,350) represented by THIRTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED FORTEEN (34,614) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 99692,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 20 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que PREF MANAGEMENT COMPANY S.A., précitée, est la seule et unique associée de la société "PILLARLUX HOLDINGS S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 9 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2974 du 21 décembre 2007 (la "Société").

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 865.325,-) à HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 865.350,-) par l'émission de UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire UNE (1) part sociale nouvelle et la libérer moyennant apport en espèce d'un montant total de MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN EUROS ET ONZE CENTS (EUR 1.841,11).

Le montant de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir MILLE HUIT CENT SEIZE EUROS ONZE CENTS (EUR 1.816,11) est versé dans le compte prime d'émission.

Le montant total de MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN EUROS ET ONZE CENTS (EUR 1.841,11) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à HUIT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (EUR 865.350,-) représenté par TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATORZE (34.614) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7374. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009036166/220/111.

(090041301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

OPTIK CLESEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 69, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 32.291.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Pour la société

Fiduciaire Euro Performances

Comptabilité-Fiscalité

EURO PERFORMANCES SA

39 Rue du Nord

L-4260 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009036702/1028/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05882. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Café Silva Costa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 179, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

La Gérante

Référence de publication: 2009036729/2373/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00710. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.